



## Congés forces pendant la fermeture entreprise

Par **Artexpert**, le **22/12/2013** à **00:33**

Bonjour, rn  
Je vous explique mon cas, Je suis en cdi depuis le 10/07/2012 mais mon entreprise ferme du 01.01.14 au 31.03.14 pour rénovation. Et je pars en vacance paye.  
Mais: rn  
Mon patron me envoi en congé paye force a partir 06/01/14 au 04/02/14. rn  
Question: rn  
Est ce que Il a le droit de rn  
confond mes congés payes avec la fermeture ? rn  
Voila je remercie d'avance les gens qui pourront me donner une réponse.